



INFORMATION AUX MÉDIAS

Avenir du Service de défense incendie de Val-de-Ruz

Le Conseil communal de Val-de-Ruz opte pour la continuité du fonctionnement autonome du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR). À la suite de l'annonce du départ du commandant du SDI VdR, fin 2023, l'Exécutif s'est laissé le temps de la réflexion pour examiner les possibilités qui s'offraient à lui et esquisser la meilleure solution pour l'avenir de la défense incendie de la Commune. En attendant l'entrée en fonction du futur chef de l'état-major régional, l'intérim est assuré par l'ancien commandant jusqu'à fin avril 2024 et ensuite par l'État-major régional actuel.

À la suite du départ du commandant du SDI VdR, le Cap. Patrick Vuilleumier, le 30 novembre 2023, le Conseil communal a notamment examiné la possibilité de rejoindre le Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL). A également fait l'objet de sa plus grande attention l'opportunité de continuer de fonctionner de manière autonome, avec l'appui de l'État-major régional du SDI VdR, constitué de pompiers volontaires.

Cette entité s'est en effet montrée enthousiaste et désireuse de trouver une solution locale, avec l'engagement d'un nouveau commandant. Les membres de l'État-major régional ont élaboré une proposition qui a été validée par l'ECAP. Ensuite, les deux commissions communales concernées (de Gestion et finances ainsi que de la Sécurité) ont travaillé sur ce dossier et ont validé le concept à l'unanimité.

Finalement, la décision de l'Exécutif s'est portée sur la continuité du fonctionnement autonome du service incendie. Celle-ci s'accompagne d'un renforcement de l'unité administrative de la sécurité afin de garantir la réalisation de certaines tâches confiées actuellement au commandant. Il pourra ainsi se concentrer sur le suivi des sapeurs-pompiers volontaires et leur accompagnement, être au centre de ses équipes lors des formations et remplir pleinement son rôle de manager de la région de défense incendie.

La prochaine étape sera la mise au concours du poste du futur commandant du SDI VdR. Jusqu'au 30 avril prochain, l'ancien commandant, le Cap. Patrick Vuilleumier, assure l'intérim (sous l'égide de la Ville de Neuchâtel) nécessaire au fonctionnement du service. Le Conseil communal saisit l'occasion de le remercier chaleureusement de son investissement de tous les instants et de l'excellent travail réalisé à la tête du SDI VdR afin d'assurer à la population de Val-de-Ruz la sécurité en matière d'incendie et de secours. À partir du 1^{er} mai, l'État-major régional reprend le commandement de la défense incendie.

Pour contact : M. François Cuche, conseiller communal, tél. 079 261 27 32.

Val-de-Ruz, le 12 avril 2024